



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## COMPTE RENDU

### GROUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

**14 octobre 2025**

En ligne via Zoom

#### 1. Accueil et présentations

Le président Manu Kelberine a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Des excuses ont été reçues de Pauline Stephan (CNP MEM) et John Lynch (ISEFPO). L'ordre du jour a été adopté.

#### Points d'action de la dernière réunion (2 juillet 2025, Vigo)

1	Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Joanne Morgan à la suite de sa présentation au Secrétariat. <a href="#">Demande envoyée par e-mail aux membres le 4 juillet, aucune réponse reçue</a>
2	Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les avis relatifs aux possibilités de pêche au Secrétariat. <a href="#">Demande envoyée par courrier électronique aux membres le 4 juillet, aucune réponse reçue</a>
3	Le Secrétariat doit relancer le groupe de travail sur le bar afin d'élaborer des recommandations sur les avis du CIEM pour 2026. <a href="#">Réunion tenue le 5 septembre, avis en cours d'élaboration. Point 3 de l'ordre du jour.</a>
4	Le secrétariat doit lancer la reconstitution du groupe de discussion sur le bulot. <a href="#">La première réunion se tiendra le 23 octobre.</a>
5	Le groupe de travail assurera le suivi des travaux du MSG sur la limande sole et le rouget de vase. <a href="#">En attente de la prochaine réunion du groupe technique des États membres.</a>

#### 2. Présentation du projet Polux – Arthur Yon, FROM NORD

Le président a souhaité la bienvenue à Arthur Yon, de FROM NORD, qui a présenté le projet POLUX lancé par FROM Nord en partenariat avec l'ILVO. Ce projet explore l'utilisation de la lumière dans la pêche au casier à faible impact afin d'améliorer la sélectivité des engins, d'attirer de nouvelles espèces et de soutenir la diversification et la durabilité de la pêche dans la partie orientale de la Manche.

A. Yon a expliqué que le projet Polux est une étude sur l'impact de la lumière sur les espèces capturées dans les pièges de pêche (casiers et nasses). Lancé en février 2024, il s'agit d'une collaboration avec des collègues belges de l'ILVO.



Le projet a été motivé par le déclin des populations de poissons plats (comme la sole), qui a conduit de nombreux pêcheurs locaux à se diversifier dans la pêche au casier pour des espèces non soumises à quota comme le crabe, le homard et la seiche. L'objectif était d'innover dans le domaine de cet engin passif, en s'inspirant d'expériences britanniques où des coquilles Saint-Jacques - sensibles à la lumière - ont été trouvées dans des casiers éclairés.

A. Yon a souligné que le projet Polux visait à reproduire et à étendre ces résultats dans les eaux plus troubles du détroit de Douvres afin de déterminer si la lumière reste efficace sur les crustacés, si elle attire également les coquilles Saint-Jacques dans la région, si elle peut offrir une certaine sélectivité (par exemple, en évitant les crabes araignées indésirables) et si elle peut favoriser la capture de nouvelles espèces, comme les calmars, pour une meilleure résilience économique. Le projet comprenait à la fois des essais contrôlés en laboratoire à l'ILVO et des essais en mer avec des pêcheurs volontaires.

#### 1. Crabe brun (tests en bassin et en mer)

Les pièges ont été testés dans des bassins et la lumière a eu un effet attractif significatif. Les captures ont doublé dans la section équipée de lumière par rapport à la section témoin (non éclairée). L'hypothèse est que la lumière intrigue le crabe ou illumine le piège comme un abri potentiel.

#### 2. Pièges à crustacés généraux (essais en mer)

Les casiers ont été testés avec un témoin non éclairé et une lumière blanche constante. La lumière n'a pas modifié de manière significative le taux de capture des espèces de crustacés ayant une valeur commerciale. La lumière n'était pas sélective de la manière souhaitée. Les casiers éclairés ont capturé en moyenne deux crabes araignées de plus par casier, ce qui correspond aux conclusions britanniques antérieures. Malgré la turbidité de l'eau, un petit nombre de coquilles Saint-Jacques ont été capturées dans les casiers éclairés dans les zones où elles sont présentes, ce qui suggère que la lumière reste attractive pour elles. On a constaté une augmentation de la quantité de poissons trouvés dans les pièges éclairés.

#### 3. Crevettes (tests en bassin et en mer)

Les premiers essais en bassin avec une lumière blanche, bleue, verte et rouge ont montré un comportement d'évitement de la lumière, les crevettes se dirigeant vers le côté non éclairé ou restant au centre. La lumière proche de l'ultraviolet (violette) a ensuite été testée et a montré un effet attractif évident. Les essais en mer (lumière blanche) ont confirmé les résultats obtenus en bassin, montrant une baisse des captures de crevettes lorsque le piège était éclairé par une lumière blanche. Les essais préliminaires en mer (lumière proche de l'ultraviolet) avec un autre modèle de lampe UV n'ont montré aucune différence significative dans les captures par rapport au contrôle. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer les avantages de cette lumière dans un contexte réel.

#### 4. Seiches (tests en mer)

Les pièges ont été testés avec un témoin (non éclairé), une lumière blanche et une lumière



verte (sur la base de la littérature suggérant que les céphalopodes peuvent différencier ces couleurs). La lumière a eu un effet attractif significatif sur les seiches, avec en moyenne une seiche de plus par piège lorsqu'il était éclairé. La couleur de la lumière, c'est-à-dire blanche ou verte, n'a pas eu d'impact significatif sur les taux de capture.

#### 5. Calmars (tests en mer)

Les essais utilisant des pièges modifiés avec un maillage plus fin et une lumière blanche, verte et témoin ont été largement infructueux. Les pièges présentaient des défauts de conception, par exemple ils rouillaient rapidement et permettaient aux calmars d'entrer, de pondre leurs œufs et de ressortir sans être capturés. La conception du piège à calmars doit être entièrement revue.

A. Yon a conclu que le projet Polux a confirmé que la lumière peut améliorer l'efficacité de la capture des crabes et des seiches, mais pas nécessairement la sélectivité en raison de l'augmentation des prises de crabes araignées. Il a également confirmé que même dans les eaux troubles, la lumière peut attirer les coquilles Saint-Jacques. Il a ajouté que le projet poursuivra ses tests sur les crevettes afin de mieux comprendre le rôle de la lumière proche des UV. Il explorera également de nouvelles méthodes pour améliorer la sélectivité, telles que des dispositifs de dissuasion acoustique ou des formes de prédateurs imprimées en 3D pour dissuader les espèces indésirables comme les crabes araignées. Enfin, il se penchera sur l'amélioration de la conception des pièges à calmars.

L'analyse complète et le rapport final devraient être disponibles en janvier 2026.

Le président a remercié A. Yon pour ses commentaires sur le projet, notant qu'il est intéressant dans certains domaines, mais qu'il n'est pas efficace partout, selon une première évaluation.

Franck Le Barzic a demandé si les coûts énergétiques et environnementaux des lumières avaient été évalués par rapport aux rendements récupérés. Il a reconnu que l'innovation était importante pour le progrès. Concernant les faibles rendements en coquilles Saint-Jacques, il a mis en garde contre une surestimation des résultats, citant une étude précédente qui a montré que si les coquilles Saint-Jacques sont attirées par la lumière, les rendements sont trop faibles pour remplacer les méthodes commerciales existantes telles que le dragage. Il a souligné que la nouvelle méthode ne remplace pas la pêche traditionnelle aux coquilles Saint-Jacques.

Gérald Hussenot Desenonges a soutenu l'initiative, trouvant les nouveaux engins de pêche intéressants pour la diversification des activités et le potentiel futur, même s'il ne voyait pas d'utilisation immédiate pour sa région spécifique. Il a suggéré que FROM Nord inscrive le projet au concours Green Ribbon.

Étude de performance : A. Yon a confirmé que le projet n'avait pas encore évalué la performance (coût énergétique/rendement) car l'étude initiale était hautement expérimentale et visait simplement à déterminer si la technique fonctionnait. Une étude des coûts est prévue pour toute phase de suivi. Il a convenu avec F. Le Barzic que le système de casiers ne peut pas remplacer le dragage, soulignant que les prises sont très faibles et que le produit est évalué différemment (par exemple, vendu à des restaurants). Il a expliqué que le projet était en partie



motivé par la fermeture de certaines zones au chalutage de fond, mais a noté que certaines zones interdisent désormais également les engins fixes tels que les casiers, ce qui pourrait réduire la viabilité à long terme du système.

Le président a suggéré l'idée de pêcher lentement au chalut avec des lumières afin de réduire l'impact.

Le Barzic a rappelé aux participants que FROM Nord avait déjà travaillé sur des systèmes d'éclairage similaires (« Summerlux » pour les chaluts).

A. Yon a précisé que les nouveaux éclairages sont différents et a noté que la réglementation actuelle en Normandie interdit l'utilisation de tout éclairage dans la pêche au casier, ce qui signifie que toute adoption à grande échelle nécessiterait une discussion au niveau national.

### **3. Discussion sur le projet d'avis du CC EOS sur le bar – Président**

Le président a rappelé que le groupe de discussion sur le bar s'était réuni le 5 septembre et avait convenu de préparer un avis sur les mesures de gestion du bar dans la zone nord pour 2026. Le projet d'avis a été distribué aux membres du groupe de discussion dans le cadre de la première phase d'approbation et fait actuellement l'objet d'une procédure par le groupe de travail 3 pour la deuxième phase, qui se termine le 15 octobre. L'objectif de la réunion était de discuter du projet d'avis au sein du GT3, d'identifier les points nécessitant un examen plus approfondi et de convenir du texte final à retenir.

Après cette introduction, le président a expliqué que l'étude de l'Ifremer sur le stock nord, qui devait fournir des résultats et des propositions de gestion pluriannuelles, a pris du retard et ne sera pas prête avant la fin du mois d'octobre. Il a ajouté que le secteur de la pêche français avait assisté à une présentation sur une étude similaire concernant le golfe de Gascogne, qui avait donné des résultats très intéressants. Cette étude, qui ne nécessite plus que quelques ajustements mineurs, notamment en ce qui concerne les niveaux de recrutement, permettra d'élaborer des propositions de gestion intéressantes visant à assurer la stabilité et une stratégie pour atteindre le FMSY sans précipitation.

Le président a proposé que dès que les résultats de l'étude sur la côte nord seront disponibles, l'Ifremer soit invité à une réunion du groupe de travail sur le bar afin de présenter ses conclusions. Cette réunion devrait avoir lieu début ou mi-novembre.

Il a ensuite passé en revue les détails du projet d'avis à l'écran et a ouvert la discussion aux membres.

F. Le Barzic a fait remarquer qu'il était difficile de définir les limites pour chaque métier, car les scénarios de l'Ifremer n'étaient pas encore disponibles. Un premier avis pourrait donc être émis sans limites. Il s'est demandé si le paragraphe relatif à l'opinion minoritaire avait été inséré au bon endroit. Il a estimé que les deux organisations étaient d'accord avec les mesures proposées et a demandé des éclaircissements.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Le Secrétariat a clarifié le règlement intérieur concernant l'inclusion d'une position minoritaire dans le texte de l'avis du CC EOS.

David Curtis a déclaré qu'il ne comprenait pas bien l'objectif du document de l'Ifremer, car il avait manqué la précédente réunion du groupe de discussion, et a demandé des informations supplémentaires. Il a déclaré que l'EAA et l'IFSUA n'étaient pas d'accord avec l'opinion majoritaire.

Le président a expliqué que la question principale de l'étude de l'Ifremer concernait les propositions de gestion pluriannuelle.

D. Curtis a fait remarquer que l'approche MSY posait certains problèmes, car elle ne fixait pas d'objectif explicite en matière de biomasse. De plus, elle ne tenait pas compte du temps nécessaire pour que le stock atteigne le niveau de biomasse cible, ce qui compliquait la tâche de la gestion des pêches, qui ne savaient pas où se situait la biomasse actuelle par rapport au niveau cible permettant d'atteindre le MSY. Elle pouvait déjà avoir atteint l'objectif ou avoir encore « du chemin à parcourir ». Il estime qu'il existe un niveau de biomasse associé au FMSY, mais le Cefas s'est montré réticent à communiquer ce chiffre, car il semble y avoir une grande volatilité associée à ce nombre. Il estime qu'il serait utile que le CIEM communique le niveau de biomasse. Il a salué le travail de modélisation de l'Ifremer et l'éventuelle transition vers une modélisation pluriannuelle. Il a ajouté que la position du gouvernement britannique est que suivre les conseils du CIEM est durable et qu'il ne s'intéresse pas à l'objectif de biomasse ni au moment où il pourrait être atteint.

Le président a suggéré de maintenir l'idée de présenter l'Ifremer au groupe de réflexion début novembre. Il a ajouté que ce travail pourrait modifier l'opinion minoritaire.

D. Curtis a fait remarquer que le gouvernement britannique n'utilisera pas l'outil d'allocation des quotas de bar pour déterminer les possibilités de pêche. Il a estimé qu'il était peu probable que l'outil soit prêt, même pour la fixation des possibilités de pêche de l'année prochaine. Selon lui, la véritable question est de savoir pourquoi cet outil ne peut pas être fourni avec une gestion de processus appropriée et une date de fin estimée.

Le président a convenu qu'il était difficile de savoir où mènerait ce processus et quel en serait le résultat. Il a ajouté que l'administration française avait informé le secteur de la pêche que l'outil serait utilisé. Il a convenu qu'il faudrait l'examiner avant pour que le CC puisse formuler des commentaires.

F. Le Barzic a convenu avec les intervenants précédents que l'outil ne serait pas disponible cette année et qu'il ne serait pas avantageux pour nous s'il ne fonctionnait pas pleinement. Il a ajouté que la Commission souhaitait continuer à l'utiliser, ce qui pourrait entraîner des distorsions lors des négociations, car les informations disponibles entre l'UE et le Royaume-Uni seraient différentes. Il a déploré le fait qu'aucun représentant de la Commission ne soit disponible pour participer à cette réunion et donner son avis à ce sujet.

Les membres ont convenu que l'outil devrait être entièrement révisé et mis à jour avant d'être utilisé.



Poursuivant l'examen du projet d'avis du CC EOS sur le bar, le président a mentionné l'incertitude qui entoure les données relatives à la pêche récréative.

D. Curtis a demandé des éclaircissements concernant les affirmations selon lesquelles les données sur la pêche récréative seraient inexactes ou peu fiables. Il a noté qu'une récente étude comparative avait été réalisée afin de mettre à jour les sources de données sur la pêche récréative. Il a ajouté qu'au Royaume-Uni, le Cefas conseille aux gestionnaires des pêches de considérer les données sur la pêche récréative comme fiables. Il a fait référence à l'enquête CatchWise, qui a démontré que les données du UK Sea Angling Diary (journal britannique de la pêche en mer) sont de bonne qualité. Il s'est demandé quelles preuves scientifiques ou études étaient les commentaires selon lesquels les données sur la pêche récréative seraient incorrectes.

Le président a confirmé qu'au niveau du CIEM, les données récréatives sont considérées comme les plus fiables possibles, mais que le CIEM reconnaît néanmoins une grande marge d'incertitude. Il a ajouté que les données sur la pêche commerciale sont considérées comme fiables car elles font l'objet de déclarations obligatoires depuis longtemps. Les données relatives à la pêche récréative sont actuellement basées sur des enquêtes réalisées uniquement certaines années. Il a fait valoir que les enquêtes réalisées sur quelques années ne peuvent être assimilées aux données issues de déclarations obligatoires du secteur commercial sur plusieurs années, mais estime que les données pourraient devenir fiables à partir de janvier 2026, avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement de contrôle.

F. Le Barzic a appuyé la déclaration du président en expliquant que le dernier avis du CIEM sur le bar en mer du Nord comprend un paragraphe indiquant que les données sur la pêche récréative sont fournies avec une incertitude considérable et que, dans ce sens, elles doivent nécessairement être améliorées.

D. Curtis n'a pas partagé le scepticisme à l'égard des enquêtes, déclarant que si l'on espère que le prochain système de contrôle de l'UE permettra d'obtenir des données récréatives de haute qualité, il faudra probablement attendre plusieurs années avant de pouvoir juger de son succès. Il a estimé que des enquêtes bien menées constituent un bon moyen de générer des données et qu'il faudra peut-être accepter d'être en désaccord si l'on est fermement convaincu que les enquêtes sont intrinsèquement incapables de fournir de bonnes données. Dans un autre ordre d'idées, mais dans le même ordre de cause à effet, D. Curtis a souligné une défaillance critique dans la collecte de données commerciales au Royaume-Uni pour la flotte de pêche de moins de 10 mètres, qui est la principale flotte pour le bar. Le Royaume-Uni a développé l'application Under 10 Catch App en réponse à une procédure d'infraction engagée par l'UE pour défaut de collecte de données fiables auprès de cette flotte. Malgré la nouvelle application, l'Organisation de gestion marine n'utilise toujours pas les données de l'application Catch App pour ses rapports. Elle s'appuie plutôt sur les données anciennes et peu fiables des acheteurs et vendeurs enregistrés. Les scientifiques avaient précédemment estimé que les débarquements réels étaient probablement trois fois plus élevés que les données enregistrées par l'ancien système. Il a conclu que le Royaume-Uni dispose actuellement de données très peu fiables provenant d'une flotte de pêche clé, et que le gouvernement ne semble pas pressé de résoudre le problème.



F. Le Barzic n'était pas tout à fait d'accord avec l'idée qu'une simple déclaration obligatoire (pour la pêche récréative à partir de 2026) fournirait nécessairement des données beaucoup plus fiables que les méthodes actuelles. Il a fait valoir que les données seraient intéressantes, mais qu'elles devraient être recoupées avec les données d'enquête, car les données déclarées seules ne seraient probablement que partielles au cours des premières années, même si elles étaient obligatoires. En outre, il a souligné que les données professionnelles sont fiables car elles sont déjà recoupées : les déclarations des pêcheurs sont comparées aux déclarations des notes de vente.

Le président a ensuite examiné le projet d'avis et une question a été soulevée concernant le nombre de navires inclus dans la position minoritaire. Il a été convenu que le secrétariat assurerait le suivi de cette question.

D. Curtis a indiqué qu'au début de l'année 2025, un appel à témoignages a été lancé auprès des pêcheurs commerciaux utilisant des filets de fond au Pays de Galles, ce qui pourrait déboucher sur la mise en place d'un système d'enregistrement volontaire plutôt que obligatoire.

#### 4. AOB

- Mise à jour sur la prochaine étape du groupe de travail sur la stratégie pluriannuelle pour la coquille Saint-Jacques (MYSt) – Président

Le Secrétariat a fait le point sur la situation, rappelant que la MYSt pour la coquille Saint-Jacques est une approche conjointe du Royaume-Uni et de l'UE élaborée dans le cadre du Comité spécialisé de la pêche (SCF), conformément aux articles de l'accord de commerce et de coopération (TCA). Les deux parties se sont engagées à élaborer des MYSt pour la conservation et la gestion des stocks partagés non soumis à quotas (NQS) et ont convenu que la première MYSt devrait se concentrer sur les coquilles Saint-Jacques. Ce travail est soutenu par une collaboration scientifique conjointe visant à éclairer la rédaction de la MYSt et à garantir une gestion durable et fondée sur des données probantes des stocks. Des scientifiques d'institutions britanniques et européennes (Cefas, Ifremer, Marine Institute) collaboreront à la rédaction d'un rapport scientifique sur la pêche à la coquille Saint-Jacques afin d'éclairer les décisions prises par les responsables politiques britanniques et européens lors de la rédaction de la MYSt.

#### CALENDRIER

- Septembre 2024 : atelier MYSt à Bruxelles
- Mars 2025 : création du groupe technique MYSt
- Mai 2025 : publication du rapport de l'atelier MYSt
- Mai 2025 : accord sur le mandat du groupe d'experts scientifiques
- Juin 2025 : création du groupe d'experts scientifiques
- Juillet 2025 : planification et mise à jour de la participation des parties prenantes au MYSt
- Septembre 2025 : le groupe technique recevra la première partie du rapport d'experts



- Fin 2025 : le groupe technique recevra le rapport d'experts complet

La Commission a informé le CC qu'il n'y avait pour l'instant aucun nouveau développement à signaler concernant ce dossier. Les scientifiques des deux parties poursuivent leurs discussions et nous attendons actuellement la publication du rapport scientifique, qui servira de base aux futurs échanges avec le Royaume-Uni.

Une fois le rapport scientifique disponible, la Commission prévoit d'organiser une réunion avec les parties prenantes afin de recueillir leurs contributions avant les discussions avec le Royaume-Uni et la rédaction du MYSt. La Commission tiendra le CCI informé dès qu'il y aura des nouvelles concrètes.

## 5. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par le président

1	Le groupe de travail assurera le suivi des questions relatives au rouget de vase et à la limande sole dès que le groupe des États membres de la NWW aura fourni davantage d'informations.
2	Le secrétariat organisera une réunion du groupe de discussion sur le bar dès que de nouvelles informations seront disponibles auprès de l'Ifremer.
3	Le groupe de travail assurera le suivi de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle sur la coquille Saint-Jaques.
4	Le secrétariat organisera une réunion du groupe de travail sur la Coquille Saint Jacques

**N.B. Lors de la réunion du 16 octobre, les membres du ComEx ont convenu de modifier le point d'action n° 4 comme suit : « Le Secrétariat organisera une réunion du groupe de discussion sur la coquille Saint-Jacques afin de discuter des progrès réalisés et d'éventuelles réunions supplémentaires en 2026. »**

## Participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
David Curtis	EAA
Gérald Hussenot Desenonges	Blue Fish
Franck Le Barzic	COBRENORD
Llibori Martinez	IFSUA
Geert Meun	VisNed
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Dominique Thomas	OPCMEMMN
Durk van Tuinen	Fédération néerlandaise des pêcheurs
Arthur Yon	FROM Nord
Observateurs CC EOS	



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Alexandra Philippe	EBCD
<b>Secrétariat du CC EOS</b>	
Ilaria Bellomo	Responsable de la stratégie et de l'administration des pêches
Mo Mathies	Secrétaire exécutif